

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une extension du parc d'activités dans la continuité de la zone d'activités économiques ZAE Champ à la Perdrix à Semur en Auxois.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes des Terres d'Auxois

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme Martine EAP DUPIN, présidente

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 1 0 1 7 0 0 0 1 2

Forme juridique

Communauté de Communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	a) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 m ² et 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de zones d'activités économiques d'une superficie de l'ordre de 6,04 ha constitue un espace interstitiel situé en milieu urbain dans la continuité de la ZAE Champ à la Perdrix sur la commune de Semur en Auxois.

L'emprise de l'opération est classée au PLU actuel en zone constructible UX à vocation économique et artisanale. Elle est destinée à accueillir principalement des commerces, des entreprises d'artisanat et d'industrie.

Des aménagements de voirie et de réseaux seront réalisés pour desservir la zone depuis la rue de la Croix Belin et la voie Georges Pompidou.

Un découpage parcellaire sera ensuite effectué en vue de la vente des terrains aux entreprises et commerces intéressés.

4.2 Objectifs du projet

Suite au transfert de compétence « développement économique » depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes des Terres d'Auxois est dorénavant compétente pour l'aménagement et la promotion des terrains situés dans la zone d'activités. Afin de répondre rapidement aux demandes d'entreprises désirant s'implanter ou se développer sur le territoire communautaire, et exprimant notamment des besoins en termes de disponibilité du foncier, la CCTA a lancé l'extension de cette zone d'activités sur la commune de SEMUR en AUXOIS.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Réalisation de travaux de construction de la voirie interne à la zone d'activités et des accès depuis la rue de la Croix Belin et la voie Georges Pompidou.

Réalisation des travaux primaires visant à desservir les terrains de la future zone d'activités et connecter la zone d'activités aux réseaux existants (assainissement, eau potable, électricité basse tension, télécommunications, éclairage public, gaz, etc.)

Réalisation d'ouvrages de gestion des eaux pluviales sous la forme de noue et de bassins de rétention intégrés dans le paysage.

Aménagements paysagers par la plantation de haies d'arbres ou de groupes d'arbres sur les lots.

Réalisation de travaux de terrassement et de préparation des voiries pour l'accueil des futurs bâtiments de la zone d'activités.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Vente de lots en fonction des demandes d'activités économiques, dans un souci de limitation de la consommation d'espace ;
- Construction des bâtiments et réalisation des différents aménagements nécessaires à l'activité par les futures propriétaires. Les besoins en stationnement, pour l'entreprise et les visiteurs, et d'espaces verts seront traités sur les parcelles commercialisées ;
- Gestion et entretien des équipements et d'ouvrages publics par la collectivité (voirie, réseaux, eaux pluviales) ;
- Circulation de véhicules légers, camionnettes et poids lourds au sein de la zone d'activités.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Approbation de la révision du PLU de Semur en Auxois le 23 décembre 2013,
- Permis d'aménager,
- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la zone d'activités : 6 hectares Dimensions du secteur aménageable : - 317 ml orienté Ouest/est en longueur au maximum, - 236 ml orienté Nord/Sud en longueur au maximum. Hypothèse de 25000 m ² de surface de plancher Voirie réalisée : 623 mètres linéaires Nombre de lots : 4 îlots de terrain à bâtir divisibles en 23 lots à bâtir.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Semur en Auxois.
Secteur situé en continuité immédiate de la zone d'activités existante ZAE Champ à la Perdrix.
Section cadastrale AP 547, 549, 551, 498, 496, 492 et 494 ; lieu-dit « Croix Belin » ; le projet se trouve délimité :
- au Nord par les bâtiments d'activités présents (crématorium)
- au Sud par la voie Georges Pompidou
- à l'Est par la route de Massène
- à l'Ouest par la rue de la Croix Belin

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche référencée 26100016 intitulé Prairies Bocages et Marais est situé à 650m environ au Sud du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réseau partenarial des données sur les zones humides regroupe des données cartographiques sur les zones humides. Le secteur d'études n'est pas cartographié dans les zones humides avérées ou potentielles. Des investigations complémentaires ont été réalisées sur le site (sondage pédologique par délimitation de zones humides)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Semur en Auxois est soumise à un PPRN inondation "21DDT20082009" aléa par une crue à débordement lent de cours d'eau prescrit le 03/03/2008 et approuvé le 31/12/2009.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les renseignements fournis par l'ARS Bourgogne franche comté, la future zone d'activités n'est pas concerné par la protection existante autour du lac de Pont situé sur la commune limitrophe de Pont et Massène.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Semur en Auxois recense un site inscrit "site urbain de Semur en Auxois" n°21sl n°49 de 18 ha. Le projet n'est pas répertorié sur ce site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Semur en Auxois ne repertorie pas de site NATURA 2000 sur son territoire. Le site NATURA 2000 le plus proche est situé à 7,5km à l'Est répertorié FR2601012 "Gites et habitats à chauve-souris".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les futures entreprises de la zone d'activités auront une consommation en eau potable. La vocation de la zone étant économique (activités artisanales, commerciales, etc.),. Avec une estimation de 7.5 m ³ par jour (soit environ 2735 m ³ par an) calculée à partir d'une consommation moyenne par personne (150 l /jour) rapportée au nombre de permanents attendus (50). Le SESAM confirme que l'opération est en adéquation avec les capacités d'exploitation actuelles et futures de la ressource en eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact sur les ressources souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le maître d'ouvrage minimisera les mouvements de matériaux (calage au maximum sur le terrain naturel) et privilégiera si possible la réutilisation sur le site des matériaux extraits.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il sera fait priorité à la réutilisation pour le site des matériaux extraits sur place. Quelques apports de matériaux extérieurs au site pourraient compléter la réalisation des ouvrages publics (travaux de voirie).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir les précisions en annexes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir les précisions en annexes.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir les précisions en annexes.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension de la zone d'activités économiques supplantera un peu plus de 6 ha d'anciens espaces agricoles. Il s'agit de terrains repris en zone UX dans le PLU.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un traitement suffisamment dimensionné des accès à la zone permettront de sécuriser la circulation supplémentaire.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Semur en Auxois est classée en zone de sismicité 1 (très faible). Un plan de prévention des risques PPR de l'Armançon est recensé sur la commune. La zone d'études n'est cependant pas concernée par le risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principaux déplacements concernent la circulation des véhicules (légers et poids lourds) mais qui ne viendront pas bouleverser le fonctionnement de la circulation de la zone économique actuelle. L'extension de la zone va constituer une entrée de zone au Sud de Semur en Auxois.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet pourra être source de bruit ponctuelle en phase travaux vis à vis des riverains (rue de la croix Belin, route de Massène, voie Georges Pompidou). Le bruit lié au fonctionnement des futures entreprises et à la circulation des véhicules dans la zone sera perçu par les riverains installés au sein de la zone d'activités existante. Les activités attendues étant sensiblement de même nature, l'impact sera faible sur les riverains déjà installés. A noter également l'absence de constructions d'habitation à proximité du site.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La destination principale d'activités économiques devraient émettre peu ou pas d'odeurs.</p> <p>Elle pourra subir ponctuellement des nuisances olfactives lors des traitements phytosanitaires des parcelles cultivées au Sud et à l'Ouest de la zone (fin d'hiver, printemps) et éventuellement lors d'épandages d'effluents d'élevages ou de boues de station d'épuration sur les parcelles agricoles.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra éventuellement être une source de vibration ponctuelle en phase de travaux (compactage des matériaux,...). Ceci étant dit, le sol et le sous-sol en place en sont pas propices à la propagation des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le réseau d'éclairage et les enseignes des futures entreprises induiront certaines émissions lumineuses.</p> <p>Le projet intégré dans le tissu urbain est concerné par l'éclairage existant sur la zone économique actuelle, avec l'éclairage présent dans la rue de Croix Belin et sur la rue Georges Pompidou.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il est difficile d'assurer l'absence totale des rejets dans l'air sans connaître préalablement la nature des entreprises en présence. Cependant, pour rappel, il s'agit d'une d'activités économiques à caractère mixte (dominante artisanale, commerciale, etc).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La collecte des eaux pluviales des voiries se fait par des noues engazonnées et plantées le long des voiries. Des merlons drainants seront réalisés pour assurer la protection des propriétés en aval des inondations tout en maintenant l'alimentation des zones humides situées hors périmètre l'une au Nord Est, l'autre au Nord-Ouest. Compte tenu de la nature du sous sol ne permettant pas l'infiltration, les eaux pluviales des lots sont rejetées à débit limité (8l/s/ha) dans les noues ou directement en amont des zones humides.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront collectées dans le réseau puis évacuées vers la station d'épuration présente au Nord de la commune.</p> <p>L'assainissement sur l'opération sera de type séparatif.</p> <p>L'estimation est de l'ordre de 50 équivalents habitants pour l'extension de la zone d'activités. Le SESAM confirme également que l'opération est en adéquation avec les capacités d'exploitation actuelles et futures de la ressource en eau.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des déchets seront produits par les entreprises mais dans un cadre réglementaire (ramassage des déchets, filière de retraitement)</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'atteinte portée, a priori sur le patrimoine architectural ou paysager. Aucun élément architectural inscrit ou classé aux monuments historiques sur la zone du projet. De même, il n'existe pas de sites archéologiques sur la zone du projet par les services de l'Etat. D'un point de vue paysager, la haie existante en façade Ouest sera conservée et maintenue puisque répertoriée comme éléments du paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme. Le projet intègre également la création d'une frange paysagère le long de la RD 970 et une obligation de plantation sur les lots.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conversion d'un ancien site agricole en future zone d'activités économiques (les exploitants agricoles et la SAFER sont informés depuis plusieurs années sur le changement d'affectation des lieux.).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas d'autres projets d'aménagements ou de constructions connus à ce jour autres que ceux ouverts dans le PLU actuel.

En revanche dans un rayon d'une vingtaine de km, plusieurs projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnemental publiés sur le site de la DREAL sont connus et regroupé dans le tableau reporté en annexe n°7. Sachant qu'aucun documents d'incidences sur l'eau ayant fait l'objet d'une enquête publique n'est connu dans ce rayon d'une vingtaine de km.

Les effets de ces différents projets ne se cumulent pas avec les incidences engendrées par le projet d'extension du lotissement "Extension du parc d'activités".

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne nous paraît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour le projet lotissement "Extension du Parc d'activités" sur la commune de Semur en Auxois pour plusieurs raisons :

Voir Annexe n°7 (Précisions relatives au formulaire).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 : précisions relatives au formulaire
Annexe n°8 : extrait du règlement de la zone UX du PLU
Annexe n°9 Sondage pour recensement des zones humides avec : - 9a Étude géotechnique réalisée par le cabinet ICSEO pour le recensement des zones humides. - 9b Étude avec le critère végétation réalisée par le cabinet PRELUDE.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

SEUR EN AUVOIS

le,

14/5/2020

Signature

The signature block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'C. U.', followed by a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'COMMUNES DE L'EST' around the perimeter.